

APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 12 MARS 2020

RETRAITES, LPPR... IMPOSONS UNE AUTRE POLITIQUE !

Depuis le mardi 3 mars nous sommes entré-es dans une nouvelle phase du mouvement social. L'utilisation du 49-3 a confirmé que dialogue social et débat démocratique ne font aucun sens pour le gouvernement. Il inscrit le mouvement social dans une nouvelle temporalité. Même si nous avons gagné la bataille de l'opinion publique, le gouvernement passe en force contre les parlementaires, les syndicats et les citoyen-nés. Nous pouvons encore imposer le retrait du projet de réforme des retraites, inégalitaire et austéritaire. Poursuivons la lutte !

Quant à la loi de programmation de la recherche, sa présentation et les arbitrages budgétaires nécessaires s'éloignent de jour en jour vers l'automne. La bataille sera donc longue et il faut dès à présent dénoncer l'état actuel de l'enseignement supérieur et de la recherche et envisager nos actions sur le long terme.

Le 5 mars, jour de l'arrêt programmé de l'université et de la recherche, la mobilisation de la communauté universitaire, notamment pour exiger des moyens pour un véritable service public de l'ESR et contre la LPPR portée par le gouvernement, a été un franc succès.

Dès le 7 mars, un nouveau calendrier de mobilisation (en lien [ici](#)) a été arrêté par la coordination nationale, dont nous sommes partie prenante. Le SNESUP-FSU appelle à le décliner localement en fonction des forces et des possibilités locales.

Au-delà de ces différentes journées d'actions, le SNESUP-FSU appelle :

- à participer massivement à la journée de mobilisation et de grève spécifique à l'Enseignement supérieur et la recherche qui se déroulera le 19 mars sur tout le territoire ;
- à participer massivement à la journée interprofessionnelle de grève et de mobilisation du 31 mars pour exiger le retrait du texte sur les retraites.

La rentrée 2020 se prépare dès maintenant. L'offre de formation des établissements, dans un contexte d'austérité budgétaire entretenue, requiert d'une part un recours massif à des enseignant-es précaires, sous-payé-es, et d'autre part de très nombreuses heures complémentaires pour les statutaires (en moyenne 50h par titulaires).

Les gouvernements successifs proposent comme solution la limitation de la croissance du nombre d'étudiant-es, en imposant la logique des capacités d'accueil qui se substitue à

celle de l'égal accès pour toutes et tous au service public de l'enseignement supérieur et de la recherche et au droit à la poursuite d'étude après la licence.

Le SNESUP-FSU appelle à ne pas céder à cette logique et à imposer la règle du toutes et tous ex-aequo sans capacités d'accueil restrictives en licence et du droit à la poursuite des études en master.

Il appelle à refuser les heures complémentaires dès la rentrée et à s'organiser collectivement pour substituer le recours aux vacances par la demande de postes de titulaires à la hauteur des besoins calculés sur la base des enseignements à assurer à la rentrée. Il appelle à cet effet à procéder dans chaque établissement à un recensement du volume des heures complémentaires, à identifier leur répartition et à diffuser largement ces informations.

Il appelle les collègues à refuser le travail non payé, les tâches quotidiennes supplémentaires qui ne relèvent pas directement de leurs missions de formation et de recherche : ce n'est pas à nous de payer, symboliquement et matériellement, le désengagement de l'État depuis 2007. Il rappelle que la défense quotidienne des collègues, du service public et la lutte contre la précarité nécessitent plus que jamais des organisations syndicales puissantes.

Face au coronavirus, les établissements ont reçu de la part du ministère des directives concernant les conduites à tenir. Pour protéger la santé des personnels et des étudiant-es. Le SNESUP-FSU demande des directives nationalement coordonnées de gestion de la crise sanitaire. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ne doit plus se dédouaner de ses responsabilités sous prétexte d'autonomie des établissements. Le SNESUP-FSU exige que des moyens soient attribués pour que ces directives puissent être effectivement mises en œuvre et rappelle sa demande de tenir d'urgence des CHSCT exceptionnels à la fois au niveau local et ministériel. Seul un financement pérenne du service public et de la recherche fondamentale dans le domaine de la santé peut être garant de la gestion de crises sanitaires de cette ampleur.

Cette crise révèle à grande échelle les effets négatifs des politiques de régression sociale menées depuis plusieurs années. Il faut suspendre immédiatement le processus législatif sur la réforme des retraites. Le jour de carence doit être supprimé. Le gouvernement ne doit pas profiter de cette période d'épidémie pour avancer sur des réformes majoritairement contestées. ■

La commission administrative du SNESUP-FSU est attentive à une situation sanitaire évolutive et extrêmement préoccupante. Le SNESUP-FSU appréciera la nécessité d'adapter le calendrier et les modalités de mobilisations et d'action en fonction de cette évolution.